

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 3 MARS 2026

**APPROUVE EN SEANCE DU 13 AVRIL 2026
AFFICHE LE 16 AVR. 2026**

Le trois mars deux mille vingt-six à 17 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Maria BRUNI, Mme Anne Mary ASCHERI.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, Mme Sarah LESCANE à Mme Annie ROSELIA, M. Cédric TARDITI à Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Mme Gisèle DECONINCK à Mme Anne Mary ASCHERI.

ABSENTS :

Mme Marie ROFIDAL, Mme Isabelle UTRAGO, M. Philippe TOUZEAU-MENONI, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

9 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercice.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 05 et procède à l'appel des présents.

* * *

Madame la Vice-Présidente : « *Merci à toutes et tous de votre présence, la séance est donc ouverte.* »

L'ordre du jour comporte 5 questions. Vous avez tous été destinataires de l'ensemble des documents par le biais de la plateforme en ligne.

*On débute comme d'habitude par la question **N° 1 « Adoption du procès-verbal de la séance précédente »**, tout le monde a pris connaissance du compte rendu de la séance du 16 décembre 2025, y a-t-il des questions ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Madame la Vice-Présidente : « *Pour la question **N° 2 « Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil d'Administration »**, nous retrouvons le traditionnel compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.* »

Comme vous le savez le conseil d'administration a donné des délégations de pouvoirs à la commission permanente et à la vice-présidente.

Concernant la commission permanente, elle s'est réunie cinq fois et a examiné 10 demandes d'aide financières, 8 ont reçu un avis favorable et 2 ont été ajournées.

Le CCAS a octroyé 2 424,13 € et les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire) 2 491,49 € soit un montant total de 4 915,62 €.

Je vous rappelle que l'association « Restaurant du Cœur » participe également à nos travaux et intervient sous la forme d'aide alimentaire.

Concernant les pouvoirs confiés à la vice-présidente, sur la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026, 29 demandes d'aide sociale légale ont obtenu un avis favorable.

Elles concernent le placement en EHPAD (15), le placement en foyer d'hébergement pour personnes handicapées (9), le placement en foyer logement (1), la prestation de repas en foyer-restaurant (2) et la prestation de portage de repas (2).

Sur la même période, 17 demandes de domiciliation ont toutes obtenues un avis favorable,

Et 1 337 chèques ont été délivrés pour un montant total de 10 696,00 €.

Concernant les contrats, conventions et décisions : 2 décisions ont été prises, elles concernent la régie centrale du CCAS et la mise à disposition d'un de nos bureaux pour une permanence de l'association ALC.

1 contrat a été signé avec la société ABIOXIR pour des passages de prévention au foyer-restaurant « Au Bon Accueil » et au centre d'hébergement d'urgence, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2026.

Concernant les Marché A Procédure Adaptée (MAPA) : un marché de service relatif à l'évaluation externe du service autonomie à domicile a été attribué à la société INGERIS ESSM.

Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote, avez-vous des questions ?». [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

Madame la Vice-Présidente : « *Les deux questions suivantes concernent l'adoption de conventions avec des partenaires extérieurs.*

*On commence par la question **N° 3 « Adoption d'une convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes relatif au suivi des bénéficiaires isolés ou vivant en couple sans enfant (mineur) à charge »***

Il s'agit d'un renouvellement de convention, comme chaque année avec le Département des Alpes Maritimes dans le cadre d'un partenariat pour conduire une action d'accompagnement social des allocataires du RSA rencontrant des difficultés particulières à l'emploi et nécessitant un accompagnement socio-professionnel.

Le Département participe financièrement par le versement d'une subvention annuelle de 48 000 euros soumise à des conditions de réalisation.

Vous avez été destinataire du projet de convention pour l'année 2026. Je vous propose de l'adopter et d'en autoriser sa signature par le Président ou la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette convention.

Avez-vous des questions ?» [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la convention proposée et en autorise sa signature par le Président ou la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée, ainsi que tout document relatif à son exécution.

Madame la Vice-Présidente : « *La question **N° 4 concerne l'« Adoption d'une convention de partenariat concernant la coordination dans le cadre du dispositif OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de la Retraite »***

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui se positionne comme un acteur central de la prévention, au service des retraités fragilisés, a renouvelé son offre d'aides individualisée proposée aux retraités en situation de fragilités, en instaurant le dispositif OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite).

Ce dispositif, qui a vocation à terme à remplacer le dispositif des PAP (Plans d'Actions Personnalisés) mis en place en 2007, est structuré autour des enjeux globaux de prévention, d'accompagnement et de coordination, induit notamment des évolutions en matière d'offre de services, de relations partenariales, d'outils (système d'information et processus) et de contrôle.

La convention de partenariat qui est proposée entre la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale (CMCAS) et notre établissement vise à formaliser les engagements communs envers le dispositif OSCAR. Elle définit les rôles et les responsabilités de chaque partie, renforce nos relations partenariales, et garantit une transition et une continuité de service pour nos bénéficiaires.

Je vous propose donc d'adopter la convention qui vous a été transmise, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la convention proposée et en autorise sa signature par le Président ou la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée, ainsi que tout document relatif à son exécution.

Madame la Vice-Présidente : « *Et on termine par la traditionnelle question relative aux sorties. Donc question **N° 15 « Activités de loisirs en faveur des personnes âgées ou handicapées : programmation et participation financière laissée à la charge des usagers** ».*

Vous avez tous été destinataires de la liste des sorties que l'établissement prévoit de faire, avec le détail de ces dernières.

Donc nous avons programmé :

- *Le vendredi 10 avril 2026 une sortie journée à **San Remo** pour une participation de 62,45 € pour les cagnois et 64,50 € pour les hors commune,*
- *Le mardi 12 mai 2026 une sortie à **Hyères** pour une participation de 66,50 € pour les cagnois et 68,50 € pour les hors commune,*
- *Du lundi 29 juin au mercredi 1^{er} juillet 2026 un **séjour de 3 jours/2 nuits dans le Piémont** pour une participation de 390,00 € pour les cagnois et 392,00 € pour les hors communes (avec un supplément de 60,00 € pour une chambre individuelle)*

Comme vous avez vu dans la note, ces tarifs incluent le déplacement en autocar, les visites guidées, les différents repas, et l'accompagnement par le service.

Donc je vous propose d'adopter ces dates et ces sorties et de fixer les tarifs proposés.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

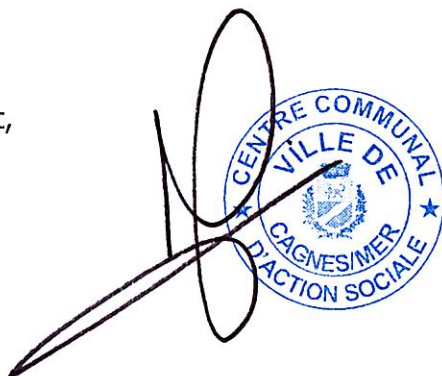
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées par sa Vice-Présidente, et les tarifs proposés.

Madame la Vice-Présidente : « *Nous en avons donc fini avec ce conseil d'administration, je vous remercie toutes et tous pour votre participation.* »

La séance est levée à 18h00.

Le Maire, Président,

Bryan MASSON



Le secrétaire de séance,

Alain TONINI